ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 54025

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les enseignements qu'il a tirés, dans son domaine de compétence, de la présidence française de l'Union européenne lors du second semestre 2008, ainsi que sur les actions qui ont été initiées dans ce cadre et les premiers résultats obtenus.

Texte de la réponse

Au cours des six mois de sa présidence du Conseil de l'union européenne en 2008, la France a démontré qu'une action volontaire et concertée avec les autres institutions européennes, et l'ensemble de ses partenaires, était à même de faire avancer l'Europe avec un nouveau dynamisme pour répondre aux défis d'un monde en mutation. Notre présidence a tout d'abord réussi à maintenir le cap sur les priorités qu'elle s'était fixées dès le départ. Ainsi, la présidence française a engagé l'Europe à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique. Elle a fixé le cadre de référence en matière de politiques migratoires pour les années à venir, notamment à travers le pacte sur l'immigration et l'asile. Elle a obtenu un accord sur le « bilan de santé » de la politique agricole commune, qui constitue un jalon essentiel vers une politique commune répondant mieux aux défis de la sécurité sanitaire, de l'équilibre territorial, du développement rural et de la protection de l'environnement. Elle a redonné de l'élan à la politique européenne de sécurité et de défense, fondée sur une analyse commune des nouveaux risques et un renforcement de ses capacités opérationnelles. Enfin, ces six mois ont été marqués par des avancées importantes dans tous les secteurs de l'action de l'Union, notamment dans le domaine économique et financier, en matière sociale, sur le plan culturel mais aussi au niveau international (avec 8 sommets entre l'Union européenne et ses principaux partenaires internationaux, dont le sommet de Paris de lancement de l'Union pour la Méditerranée). Le semestre de la présidence française a, par ailleurs, été marqué par une série de crises internationales qui ont mis en évidence la capacité de l'Union européenne à apporter des réponses collectives à des problèmes essentiels. L'Union a pu relever ces défis et jouer un rôle déterminant dans le traitement de ces crises en étant unie et déterminée. Elle a ainsi agi de manière décisive dès le 12 août 2008 en Géorgie, pour permettre une cessation des hostilités et contribuer à la recherche d'une paix équilibrée qui doit encore être consolidée. Confrontée à une crise financière mondiale sans précédent depuis le krach de 1929, elle a su tirer parti de l'atout formidable que représente l'euro et éviter l'effondrement du système bancaire, en mettant sur pied, de manière pragmatique, un plan de sauvetage qui s'est vite imposé comme la référence au niveau mondial. Face à la crise économique, elle a réussi à rapidement définir une stratégie pour les 27 États membres qui mobilise de manière coordonnée une même « boîte à outils » et utilise tout le potentiel des politiques communes européennes. Ayant activement préparé l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009, la présidence française a contribué à ce que l'Union européenne soit à même d'assumer ses responsabilités globales avec lucidité et ambition, en défendant et promouvant les valeurs qui inspirent son projet depuis l'origine. Unie et solidaire, l'UE pourra ainsi mieux protéger les intérêts de ses citoyens et faire entendre sa voix dans le monde.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE54025

Auteur : M. Thierry Lazaro
Circonscription : Nord (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 54025
Rubrique : Union européenne
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6274
Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2332